



Règlement intérieur

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades et assurer un bon fonctionnement de la structure.

Nous vous demandons de le lire, de l'accepter et de le signer.

I- Fiche d'identité

A) Le Mouvement Familles Rurales

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de nombreuses associations locales, il regroupe plus de 180 000 familles adhérentes. Nombreux sont les bénévoles et salariés à animer le réseau.

Ce sont donc des familles adhérentes à l'association Familles Rurales de Sévérac d'Aveyron qui ont réfléchi à la mise en place de notre accueil de loisirs. Actuellement, ce sont près de 20 bénévoles qui font vivre notre association locale !

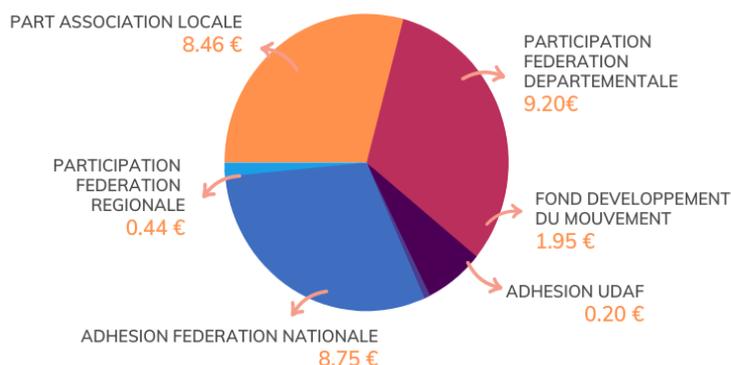
Devenir une de ces familles se concrétise par une adhésion au Mouvement Familles Rurales, elle est le gage d'un projet commun entre ses membres et vous engage dans une démarche solidaire.

L'adhésion, d'un montant de 29€, est le gage de la démocratie associative.

« Là où seul je ne peux rien, avec les autres familles, en association, je réussirai. »

Comment est réparti et à quoi sert cet argent ?

ADHESION 29€



A la réception de ce chèque, une carte d'adhésion est envoyée à la famille par mail. Elle peut alors bénéficier de tous les services proposés par l'association mais aussi de réductions dans certains commerces aveyronnais !

L'adhésion est valable pour une année scolaire (de septembre à septembre).

B) L'accueil de Loisirs

L'accueil de Loisirs est agréé par la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) sous le n° 0120RG0134. Pour les moins de six ans, nos locaux sont agréés par la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Ces agréments nous permettent d'accueillir :

- 25 enfants de moins de six ans, avec une tolérance de 30 en été.
- 25 enfants de plus de six ans.

Les enfants de l'école maternelle (de la PS à la GS) sont le groupe des Ecureuils.

Les enfants de l'école élémentaire (du CP au CM2) sont le groupe des Loustics.

L'association Familles Rurales est assurée pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par le Centre de loisirs auprès de GROUPAMA D'OC sous le N°AFR1 N° 05030760 – 1002.

Il est cependant demandé aux parents de fournir leur attestation d'assurance individuelle/assurance scolaire, qui couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités de l'Accueil de loisirs.

→ *L'équipe d'animation*

L'équipe est constituée de :

- 1 directeur.ice,
- 1 directeur.ice adjoint.e
- d'animateurs. ices BAFA ou équivalent et de stagiaire(s) BAFA, leur nombre varie suivant les besoins.
- Des personnes bénévoles ou non-diplômées sont susceptibles d'intervenir en complément de l'équipe d'animation.
- Un.e agent.e d'entretien.

Le recrutement du directeur est assuré par les responsables de l'association.

Le recrutement de l'équipe d'animation est effectué par le directeur accompagné des membres du bureau de l'association.

Comme tout accueil de mineurs déclaré auprès de Jeunesse et Sport, nos équipes sont toujours constituées :

De 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans,

De 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

→ *Entretien des locaux*

Notre agent.e d'entretien intervient tous les vendredis matin en période scolaire, de 18h à 20h le lundi, mardi et vendredi durant les vacances afin d'effectuer l'entretien global des locaux (toilettes, sol, poubelles).

L'équipe d'animation se charge quant à elle du nettoyage et du rangement quotidien (fin d'activités, coin jeux, repas, lessives...).

II- Modalités d'inscriptions

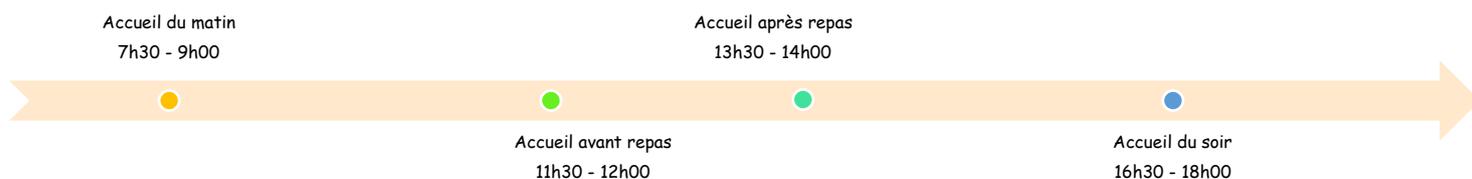
A) Jours et horaires d'ouverture

Notre structure accueille vos enfants :

- Tous les mercredis de l'année scolaire,
- Les petites vacances d'automne, d'hiver, de printemps,
- Toutes les grandes vacances d'été.

Nous sommes fermés toutes les vacances de fin d'année et les jours fériés.

Les horaires sont les suivants :



Vous pouvez inscrire votre enfant à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

Les jours de sortie, l'inscription en journée complète est obligatoire, et le pique-nique est fourni par les familles.

B) Procédure d'inscription

L'accueil de loisirs accueille les enfants dès leur inscription dans une école maternelle, entre deux ans et demi et 3 ans révolus et jusqu'à leurs 12 ans.

En cas de nouvelle inscription, un rendez-vous est programmé avec la direction au cours duquel seront abordés les habitudes de vie et spécificités de l'enfant accueilli, le fonctionnement de la structure, les attentes et particularités des familles etc... et ce afin de garantir un accueil le plus familial possible.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier doit être constitué, comprenant :

- La fiche sanitaire de liaison,
- La photocopie des vaccins à jour,
- L'attestation d'assurance maladie,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile,
- Une photo de l'enfant,
- Le pass CAF ou MSA (réduction déduite à compter du jour de la réception de ce document).
- Un chèque de 29€ à l'ordre de Familles Rurales¹ ou la photocopie de la carte si déjà adhérent.

Le dossier d'inscription complet devra être alors remis avant le premier jour de présence de l'enfant.

¹ Voir la rubrique « Le mouvement famille Rurales ».

Les inscriptions s'ouvrent un mois avant la date du premier jour d'accueil. Elles se terminent une semaine avant cette même date. Cette date d'inscription butoir ne veut pas dire qu'une nouvelle inscription est impossible, simplement, elle peut être refusée, en fonction des places disponibles.

Les inscriptions d'urgences peuvent être acceptées en fonction des capacités du service. Les parents sont alors tenus d'appeler au plus tard le matin de l'accueil à l'ouverture (7h30).

Les inscriptions se font uniquement :

- via le Portail familles,

Les parents sélectionnent alors eux-mêmes les jours et le type d'accueil, ensuite validé par la direction en fonction des places disponibles. Les parents reçoivent un mail de confirmation récapitulant la demande qui vaut validation de cette dernière.

Sans mail de confirmation, l'inscription n'est pas validée et il est préférable de contacter la direction pour s'assurer de la prise en compte de la demande.

Si toutefois cet outil dysfonctionne, ou si la famille a besoin d'aide pour apprendre à l'utiliser, l'équipe de direction est à sa disposition aux heures d'ouvertures du bureau ou par mail à l'adresse crocloisirs.frseverac@gmail.com.

En cas d'enfant accueilli régulièrement, par exemple tous les mercredis, il est impératif de renouveler l'inscription pour chaque période. Ni l'usage ni l'indication orale ne font foi, ni ne valident l'inscription. En cas d'oubli, l'enfant pourra être refusé si la capacité du service ne permet pas son accueil.

→ *Les Accueils Spécifiques*

L'équipe de l'accueil de loisirs est sensible à la question de la différence et du handicap, nous mettons en œuvre de nombreuses actions afin de garantir un accueil adapté à chaque situation.

Ainsi, une rencontre avec les parents est prévue avant l'inscription de l'enfant. Ce rendez-vous réunit le/la directeur.ice et si besoin, une personne ressource du Pôle Ressource Inclusion², la famille, et l'animateur.ice référente.

Elle permet d'établir une fiche de connaissance de l'enfant ou du jeune, de mieux le connaître et le comprendre, afin de proposer un accueil au plus proche de ses besoins.

Toutefois, si l'équipe a mis en place tout ce qui était en son pouvoir, dans les limites de ses possibilités, et que l'accueil de l'enfant met en danger sa propre vie ou celle de ses camarades, la fin de son accueil pourra être imposé aux familles.

C) Modifications / Annulations

 Vacances : L'inscription est modifiable jusqu'à 3 jours ouvrés avant l'accueil de l'enfant.

 Hors vacances : L'inscription du mercredi doit être modifiée le jeudi précédent.

Toute annulation injustifiée hors délais ou toute absence non prévue, non justifiée donnera lieu à facturation, le repas de l'enfant et l'encadrement nécessaire ayant été prévus et engendrant un coût.

L'absence est considérée comme justifiée si elle :

- Est faite dans les temps,
- En cas d'urgence familiale (maladie, décès...)
- Si l'enfant est malade et son parent fournit un certificat médical daté.

² Le Pôle Ressource Inclusion est un service proposé par la Fédération départementale de l'Aveyron basé à Rodez.

Le cas de l'enfant malade au centre :

- Si des signes manifestes de mal-être de l'enfant (vomissements, diarrhée, température supérieure à 38°5) apparaissent en cours de journée, l'équipe prévendra les parents par téléphone afin que ceux-ci s'organisent pour le récupérer au plus tôt.

De plus, si un enfant doit suivre un traitement médical durant son accueil, la famille devra impérativement nous transmettre l'ordonnance du médecin traitant ainsi qu'une autorisation parentale justifiant l'administration du traitement (notamment les PAI).

La souplesse et l'amplitude des horaires de l'accueil méritent en retour que les familles respectent les horaires pour permettre un bon fonctionnement de l'accueil et respecter les horaires de travail de l'équipe d'encadrement.

Pour rappel :



D) Tarifs et facturation

→ *Repas et goûters*

Le repas et le goûter sont fournis par la structure pour un tarif de 5€ par enfant.

Le midi, le restaurant « Lou Paouzadou » situé à Buzains fournit les repas en liaison chaude chaque jour d'ouverture du centre, les mercredis et les vacances scolaires. Le goûter est fourni par l'accueil de Loisirs.

Pendant les vacances scolaires, deux repas + goûters sont à fournir par les familles par semaine. Sur ces jours-là, le repas n'est pas facturé.

Engagés dans une démarche de qualité et de proximité, ce sont les enfants qui fabriquent les « goûters maison » tous les jours d'accueil avec des ingrédients de qualité :

- Farine complète du Moulin du Rey (12560 St Saturnin de Lenne)
- Cassonade ou sucre complet bio
- Beurre demi-sel ou mélange de 4 huiles,
- Chocolat noir,

- Œufs bios de poules plein air
- Yahourts brassés
- Etc....

Seuls les pique-niques restent à la charge des familles lors des sorties, spécifiées sur le programme d'animations.

→ Tarifs

	Sans repas	Avec repas
Journée complète	12,50€	17€50
Demi-journée	7€	12€

Ponctuellement, lors d'activités spécifiques, une participation financière supplémentaire de 6€ maximum pourra être demandée aux familles (cf : programmes). En cas d'annulation de ces dernières, le supplément n'est pas facturé.

La facturation des présences est calculée en fonction du quotient familial de la famille et de la caisse d'allocation à laquelle elle est rattachée (CAF ou MSA).

Afin de bénéficier d'éventuelles réductions, les familles doivent fournir au centre :

- Une attestation CAF nommée « ATTESTATION PASS » (valable pour une année civile)
- ou
- Une attestation MSA nommée « PASS EVASION JEUNES » (valable du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante)

L'une et l'autre ne sont valables que pour les habitants résidant sur le département de l'Aveyron et de la Lozère (les attestations provenant d'autres départements sont exclues).

La participation éventuelle CAF ou MSA vient en déduction du coût de la prestation facturée aux familles.

La réduction n'est effectuée qu'à réception du document.



Réductions MSA

Toutes tranches

Réduction de 4€ par journée

Journée complète avec repas	13€
Journée complète sans repas	8,50€
Demi-journée avec repas	9,50€
Demi-journée sans repas	5€

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
QF CAF	0 - 420	421 - 520	521 - 800
Pass par jour	6€	4€	3€
Journée repas	11,50€	13,50€	14,50€
Journée	6,50€	8,50€	9,50€
Demi-journée repas	9€	10€	10,50€
Demi-journée	4€	5€	5,50€

→ Facturation

Les factures seront éditées en début du mois suivant et transmises aux familles via le portail familles et par mail.

Le prélèvement automatique est à favoriser. Les familles fournissent alors un relevé d'identité bancaire et le montant de la facture est prélevé sur leur compte.

En cas d'erreur, de trop perçu, un avoir est créé sur la facture du mois suivant pour régulariser la situation.

Sinon, sont acceptés :

- Les chèques,
- Les espèces,
- Les chèques vacances
- Les e-CESU uniquement (Chèque Emploi Service Universel dématérialisés)

Le délai de paiement et de demande de révision des factures est d'un mois.

Passé ce délai :

- Des relances d'impayés seront automatiquement envoyées aux familles. En cas d'incompréhension, vous pouvez contacter la direction en restant courtois et respectueux dans vos demandes.
- Au bout de trois relances, la direction est en droit de refuser d'accueillir l'enfant, si d'anciennes prestations ne seraient pas réglées, et d'enclencher une procédure de recouvrement des sommes dues.
- Aucune révision des factures ne sera acceptée.

L'association peut aussi envisager des facilités de paiement après discussion avec la direction.

→ Séjours

Toute inscription engage des frais puisque l'enfant/ados inscrit est compté dans l'hébergement, la nourriture et les activités ; **un chèque d'acompte correspondant à 50% du prix du séjour** est demandé à l'inscription.

Ce règlement est nécessaire pour valider l'inscription. Sans ce règlement, la place de l'enfant n'est pas garantie.

En cas d'annulation dans les 3 semaines avant le début du séjour, ce chèque de caution sera encaissé, sauf présentation d'un certificat médical.

Si la famille honore l'inscription de l'enfant, elle effectue un paiement qui solde la totalité du coût du séjour au plus tard une semaine avant le départ.

Les règlements séjours sont encaissés dans la semaine précédant le départ du séjour.

Il est possible de payer en deux ou trois fois, par trois chèques encaissés en juillet, août et septembre.

III- Les règles de vie à Croc'Loisirs

A) Trousseau, effets personnels

Pour venir au centre, votre enfant doit emmener dans son petit sac à dos :

- Une gourde,
- Des chaussons (en hiver),
- Un à deux changes complets pour les Ecureuils (PS à GS),
- Doudou et susu si besoin pour les Ecureuils (PS à GS),
- Casquette et crème solaire l'été.

Il est demandé d'inscrire le nom et le prénom sur TOUS les vêtements de votre enfant.

Il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire qui « ne craint rien » et adaptée aux différentes activités ; et des chaussures fermées (pas de tongs !)

Les jeux personnels, portables, appareils électroniques, l'argent, les bijoux de valeur... ne sont pas autorisés.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

B) Règles de vie collective, comportement

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie du centre, centrées autour des notions de RESPECT et de BIENVEILLANCE. Ces notions sont abordées, expliquées et discutées en groupe dès que nécessaire.³

Un retour de la journée de chaque enfant est fait le soir après l'accueil par la direction ou un membre de l'équipe d'animation, à chaque fois que cela est possible.

Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation.

Si ce comportement persistait, une exclusion temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée de façon collégiale après consultation de la famille dans un souci de protection des autres enfants.

C) Droits à l'image

Au cours des journées d'accueil, votre enfant est susceptible d'être pris en photos ou en vidéos à des fins d'illustration dans différents supports de communication : exposition à l'ALSH principalement, ainsi que, quelquefois,

³ Pour plus d'informations sur les règles de vie et le fonctionnement de la journée au centre, lire le projet pédagogique.

dans les journaux locaux (une parution sur leur site internet est possible). Si les parents souhaitent s'y opposer, une rubrique correspondante est disponible dans le dossier d'inscription. L'enfant ne sera alors pas pris en photo.

De plus, les photos prises au cours des animations sont disponibles sur un drive privé partagé uniquement avec les familles présentes pendant les vacances.

Les parents s'engagent au travers de ce règlement intérieur à ne pas diffuser ces photos.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité de diffusion susceptible par les familles.

Nos partenaires

